



Portrait de branche - Cabinets dentaires - *Edition 2007*

Introduction/définition

Les données présentées ici concernent les entreprises libérales du secteur des « cabinets dentaires » (NAF 851E). Elles sont issues de plusieurs sources concernant :

- **les entreprises libérales et les effectifs salariés** : celles de l'OPCA PL (Organisme Paritaire collecteur Agréé des Professions Libérales) ; la DCASPL (Direction du Commerce, de l'Artisanat, des Services et des Professions Libérales) - croisement de sources INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) et DGI (Direction Générale des Impôts) ;
- **les caractéristiques des salariés** (catégories professionnelles, structures d'âge, nature des contrats de travail, etc.) ainsi que les mouvements de main d'œuvre : les données INSEE (tableaux) et les données du rapport de branche 2003 et 2004;
- **les pratiques de formation** : l'OPCA PL.

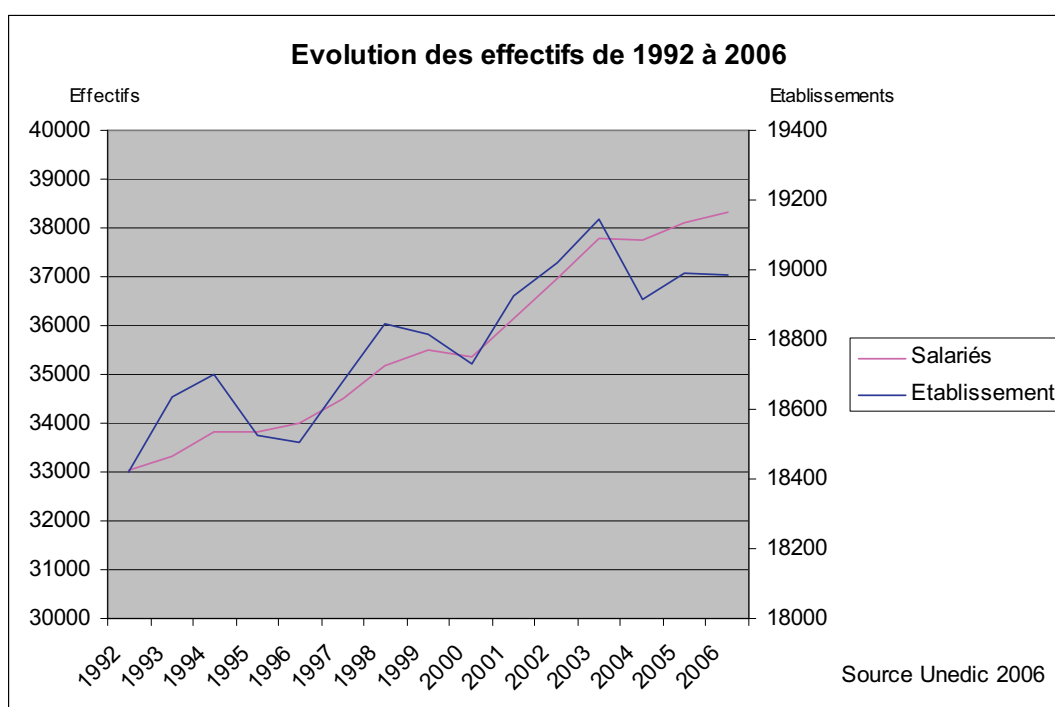
C'est toujours les données les plus récentes qui ont été utilisées : 2006 pour les données de l'OPCA PL, 2004 pour l'INSEE et 2003 pour l'AG2R.

1. Les entreprises libérales en 2005 et 2006

Nombre d'entreprises et de salariés selon la source

	Nombre entreprises libérales	EFFECTIF SALARIE
Source Unedic (2006)	18 983	38 325 personnes physiques
Source OPCA PL (2006)	22 954	MOYEN (ETP) 2006 : 42 386
Source OPCA PL (2005)	23 720	MOYEN (ETP) 2005 : 43 391
Source INSEE (2004)	20 089 (dont 2 887 à 0 salariés) soit 17 200	42 212 (salariés passés dans l'année) (+ 2 765 apprentis, emplois aidés, stagiaires) soit 45 000 personnes

Le nombre de cabinets dentaires recensé par l'INSEE ou par l'Unedic (Union Nationale interprofessionnelle pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce) est légèrement inférieur à celui noté par l'OPCA PL. L'ordre de grandeur converge cependant autour de **20 000 cabinets dentaires et 42 000 salariés Equivalent Temps Plein.**



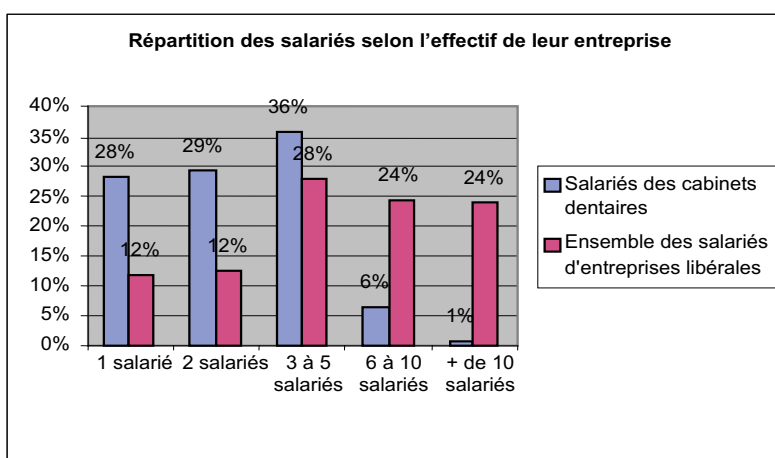
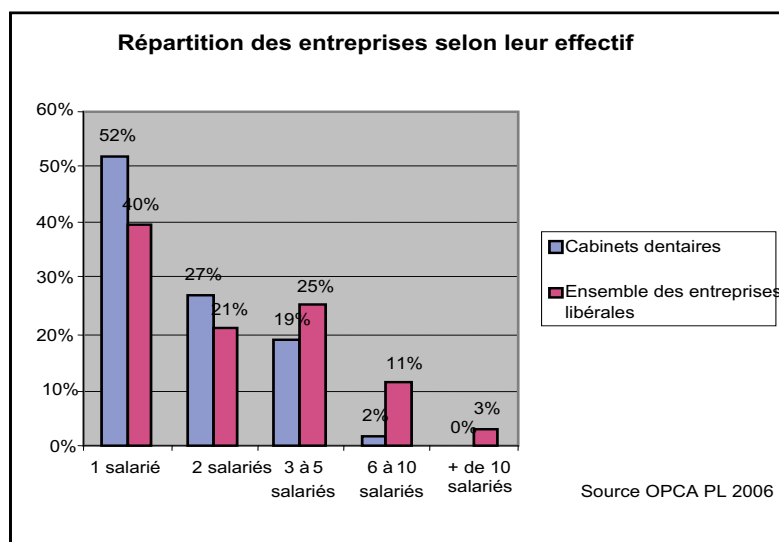
L'effectif salarié est en augmentation lente mais régulière (+1% par an depuis 1992), et le nombre d'entreprises libérales oscille par cycles d'environ 4 ans avec une tendance légère à l'augmentation.

Répartition des entreprises par taille

L'OPCA PL indique les tranches "d'effectifs moyens" ETP (Equivalent Temps Plein).

	1 SALARIE	2 SALARIES	3 A 5 SALARIES	6 A 10 SALARIES	SUP A 10 SALARIES	TOTAL
NBRE SALARIES ETP 2006	11 933	12 408	15 180	2 648	217	43 386
% salariés 2006	28%	29%	36%	6%	1%	100%
NBRE SALARIES ETP 2005	12 627	12 426	15 468	2 554	316	43 391
% salariés 2005	29%	28%	36%	6%	1%	100%
NBRE de cabinets dentaires 2006	11 933	6 204	4 417	384	17	22 954
% entreprises 2006	52%	27%	19%	2%	0%	100%
NBRE de cabinets dentaires 2005	12 627	6 213	4 485	371	24	23 720
% 2005	53%	26%	19%	2%	0%	100%
Evolution du nombre de cabinets dentaires entre 2005 et 2006	-5%	0%	-2%	4%	-29%	-3%

Source : OPCA PL



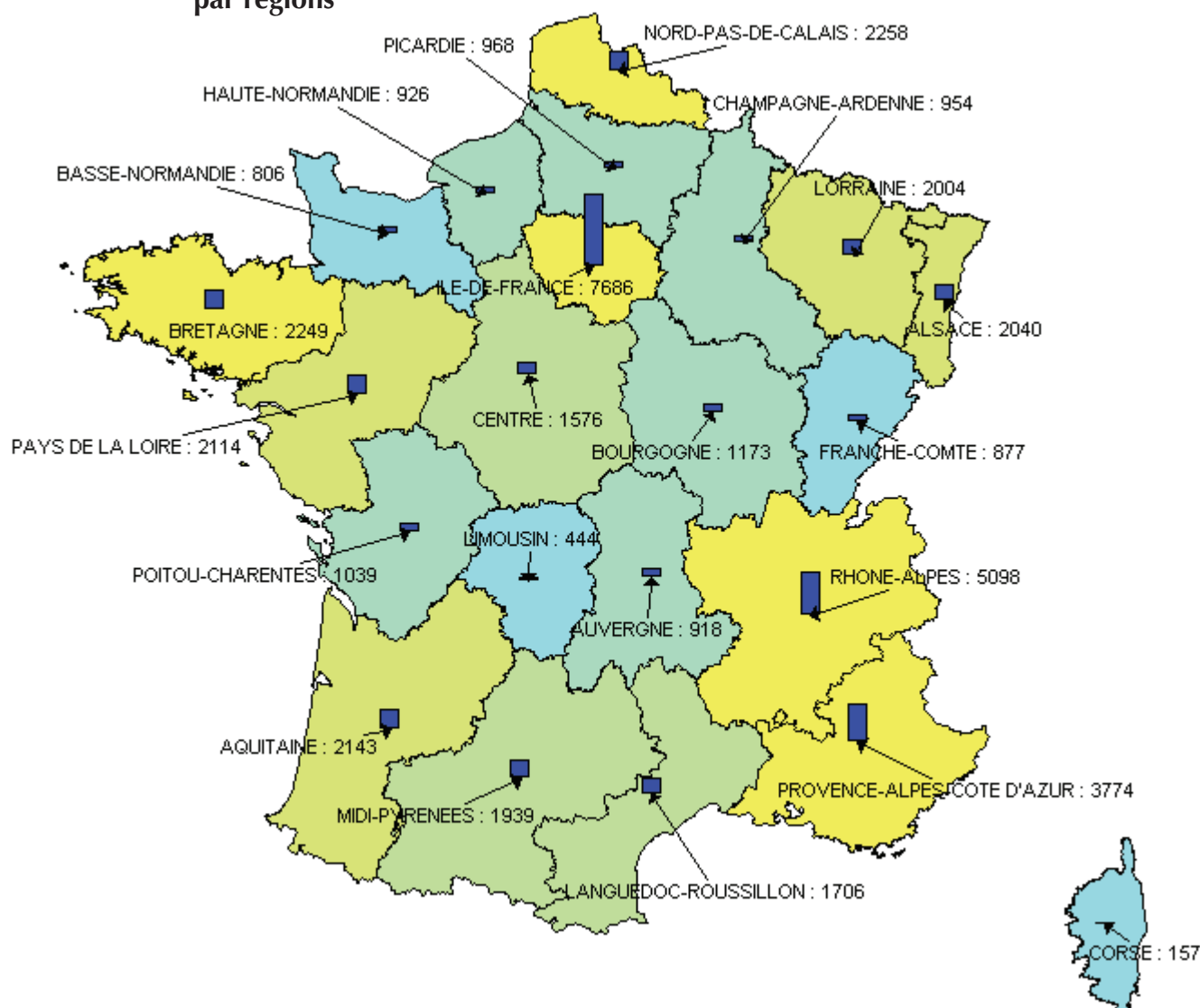
Les cabinets dentaires de plus de 10 salariés emploient 1% des salariés, alors que dans les entreprises libérales, 24% des salariés travaillent dans une structure de cette taille. On remarque que 52% des cabinets dentaires ont un salarié alors que les salariés se répartissent majoritairement dans les cabinets de 2 salariés et plus.

Répartition des entreprises par région

On retrouve en Ile-de-France, Rhône-Alpes et PACA un nombre relativement important de cabinets.

Mais il faut souligner surtout qu'en proportion, c'est dans l'Est de la France (Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Rhône-Alpes) que l'effectif de salariés de cabinets dentaires parmi l'ensemble des salariés de l'OMPL est le plus important.

Nombre d'entreprises et effectifs salariés des cabinets dentaires 2005 (ETP) par régions



Les chiffres figurant dans la carte correspondent à l'effectif régional ETP

Effectif salarié moyen (ETP) des cabinets dentaires

- 2 200 - 7 690 (5)
- 2 000 - 2 200 (4)
- 1 500 - 2 000 (3)
- 900 - 1 500 (6)
- 150 - 900 (4)

Nombre de cabinets (dentistes)

- 3 000
- Cabinets

Source : OPCA PL

Part des salariés des cabinets dentaires dans les effectifs des professions libérales en régions en 2005



Source : OPCA PL

Poids socio-économique des entreprises

Part des entreprises et des effectifs salariés

En 2004, la branche des cabinets dentaires comptait environ 35 250 entreprises (source DCASPL) dont plus d'un tiers sans salarié (13 230). Le secteur représente 11% des entreprises des « activités liées à la santé¹ » et 6% de l'ensemble des entreprises libérales recensées par la DCAS PL. Les cabinets dentaires représentent 1,4% de l'ensemble des entreprises privées.

On dénombre 38 300 salariés dans les cabinets dentaires en 2004 (source DCASPL), soit 12% des effectifs des « activités liées à la santé » (314 100) et 4% des effectifs salariés de l'ensemble des professions libérales (1 087 600).

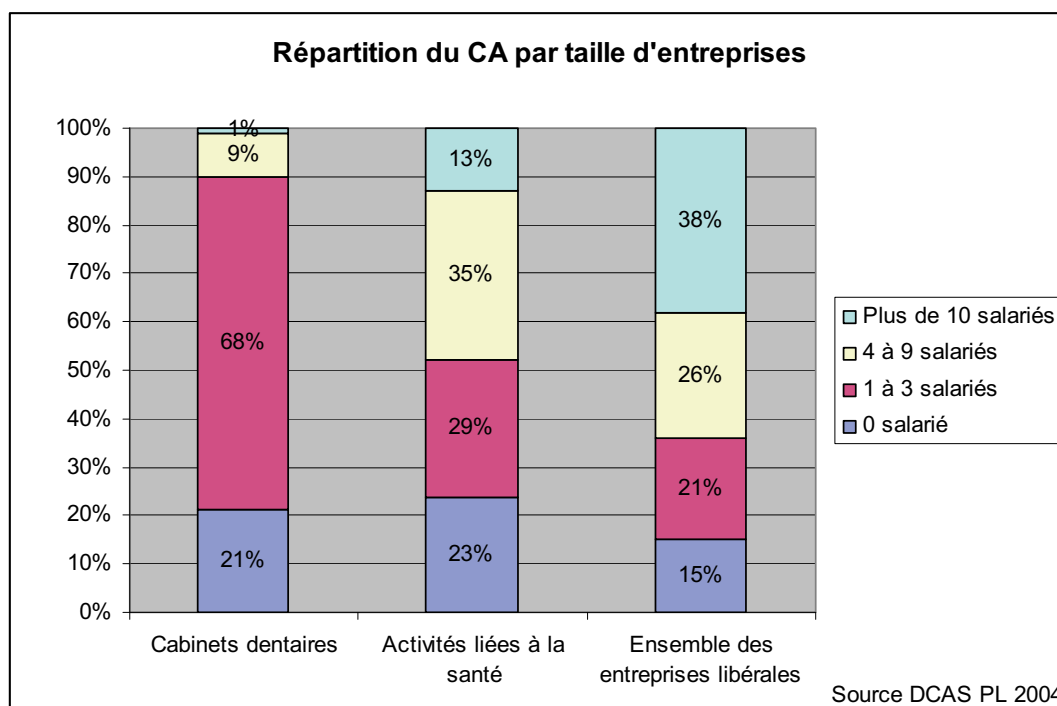
Le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée

Le chiffre d'affaires 2004 des cabinets dentaires selon la DCASPL représentait 7,5 milliards d'euros soit 212 000 euros par entreprise, ce qui est très légèrement inférieur à la moyenne des « activités liées à la santé » (221 900 euros) et de l'ensemble des entreprises libérales (284 000 euros). En 2004, les cabinets dentaires représentaient 11% du chiffre d'affaires généré par les activités liées à la santé et 4% du chiffre d'affaires global des entreprises libérales. Sur les 212 000 euros de chiffre d'affaires moyen, environ un tiers (79 000² euros en moyenne en 2004) constitue le revenu des dentistes. La confédération nationale des syndicats dentaires (CNSD) indique dans son dossier économique établi sur plus de 10 000 cabinets des résultats similaires.

Le taux de valeur ajoutée ramené au chiffre d'affaires (60%) est très nettement supérieur à la moyenne des activités liées à la santé (49%) et de l'ensemble des entreprises libérales (51%). En fait, le taux de valeur ajoutée est plus élevé que pour les pharmacies d'officine par exemple, car il n'y a pas de vente de produits et donc moins d'achats, mais moins élevé que pour les médecins car il y a, en moyenne, plus d'équipements. Par rapport à la valeur ajoutée totale des entreprises privées, le poids de la valeur ajoutée des cabinets dentaires est de 0,5%, alors que les salariés de la branche des cabinets dentaires représentent 0,2% de l'ensemble des salariés des entreprises privées.

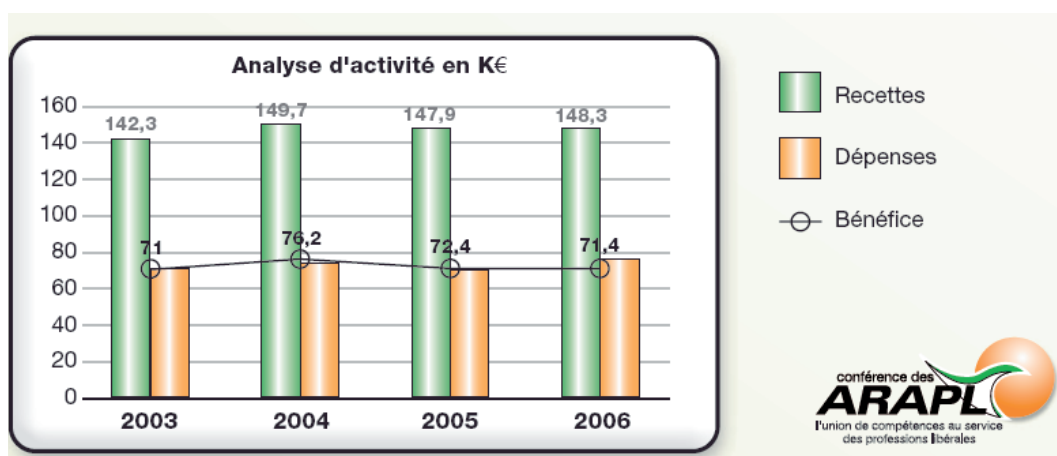
¹ Pharmacie, pratique médicale, pratique dentaire, activités des auxiliaires médicaux, Laboratoires d'analyses médicales, et activités vétérinaires.

² Source DREES « Etudes et résultats » n°501 Juin 2006



Le chiffre d'affaires des cabinets dentaires provient à 68% des structures de 1 à 3 salariés et pour 21% des structures sans salarié.

Le chiffre d'affaires moyen est donc de 119 000 euros pour les entreprises sans salarié, de 250 000 euros pour les entreprises de 1 à 3 salariés, et de 548 000 euros pour celles de 4 à 9 salariés.



La DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) corrobore que les bénéfices des cabinets dentaires ont augmenté jusqu'en 2004 avant de se stabiliser. La CNSD (Confédération Nationale des Syndicats Dentaires) montre que la part des frais généraux a augmenté entre 2003 et 2006.

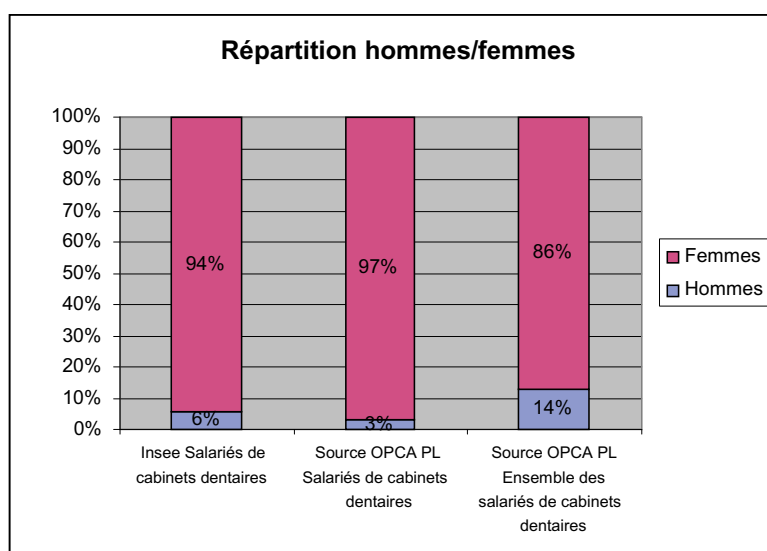
2. Les salariés

Evolution récente du nombre de salariés

Source OPCA PL	2005			2006			Variation EFF TOT	
	EFF MOY HOM	EFF MOY FEM	EFF MOY TOT	EFF MOY HOM	EFF MOY FEM	EFF MOY TOT	val. abs	%
Salariés de cabinets dentaires	1 231	42 133	43 391	1 224	41 163	42 386	-1005	-2%
ENSEMBLE OMPL	53 387	316 421	369 773	52 430	326 241	378 769	+ 8 996	2%

Après une forte hausse entre 2004 et 2005 (+17%), nous observons une légère baisse. Cette évolution est principalement liée à une modification dans le mode de comptage en 2005 des salariés des entreprises adhérentes à l'OPCA PL. Les chiffres de l'Unédic indiquent **une progression faible mais régulière autour de +2% par an.**

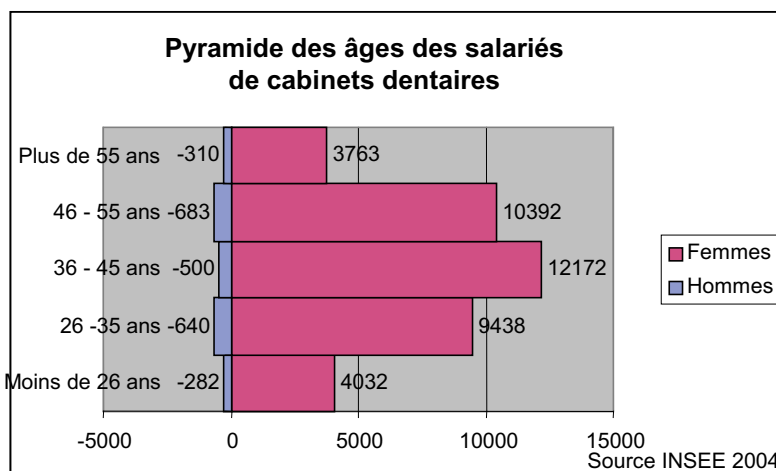
Répartition par sexe



L'INSEE dénombre 6% de salariés hommes tandis que l'OPCA PL en compte 3%. On considère les effectifs en Personnes Physiques (PP) à l'INSEE tandis que l'OPCA PL considère des effectifs moyens (ou Equivalent Temps Plein), ce qui peut expliquer une partie des différences.

Quelle que soit la source retenue, **les salariés des cabinets dentaires sont des femmes à environ 95%**, soit une profession significativement plus féminisée que l'ensemble des professions de l'OMPL.

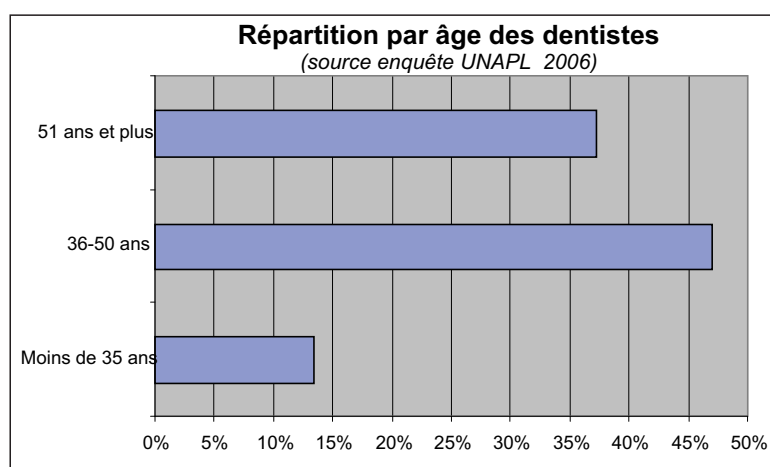
Tranches d'âges



La moyenne d'âge estimée des salariés de cabinets dentaires est de 40 ans (estimation réalisée sur les données INSEE 2004) contre 38 ans pour la population active française, soit une population sensiblement plus âgée.

Néanmoins, qu'il s'agisse d'hommes ou de femmes, la part de plus de 55 ans est très faible et les salariés de la profession ne devraient pas voir le taux de départ en retraite augmenter dans les 10 ans.

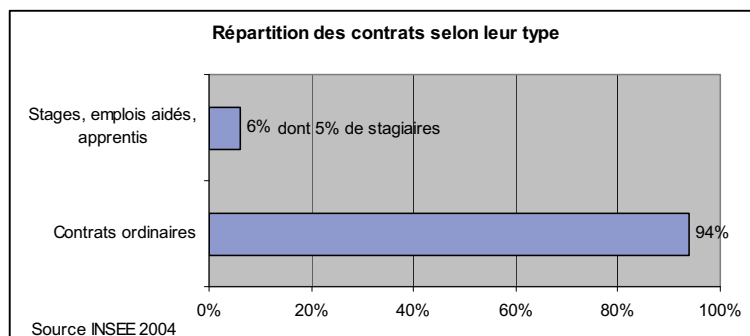
Et les employeurs ?



Les employeurs sont, pour les deux tiers, des hommes et pour un peu plus de 45% âgés de 36 à 50 ans.

On note que plus d'un tiers des employeurs en activité ont plus de 51 ans. La pyramide des âges des employeurs est clairement plus âgée que celle de leurs salariés. La question se pose donc des emplois des salariés face à une diminution du nombre d'employeurs.

Types de contrats : « Ordinaire » et AES³ (source INSEE)

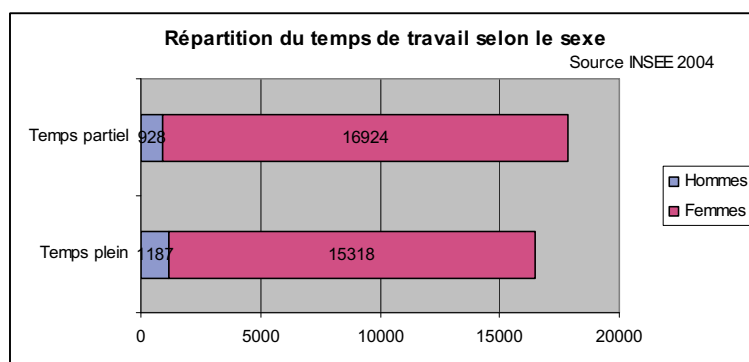


L'INSEE qualifie « d'ordinaire » les CDD ou CDI qui ne sont pas en contrats aidés.

Les contrats AES (« stages, emplois aidés, apprentis ») sont exclusivement des contrats de professionnalisation.

Ce pourcentage est supérieur à l'ensemble des contrats aidés des autres professions libérales de l'OMPL. Le pourcentage élevé de « stagiaires⁴ » est sans doute à rapprocher du nombre élevé de contrats de professionnalisation (un peu plus de 1 300 en 2005 dans la branche). La dénomination de l'INSEE prête à confusion, car la branche n'accueille pas de stagiaires au sens habituel, mais plutôt des salariés en contrat de professionnalisation (contrat aidé pour les moins de 26 ans, ou contrat non aidé au-delà).

Temps plein/temps partiel



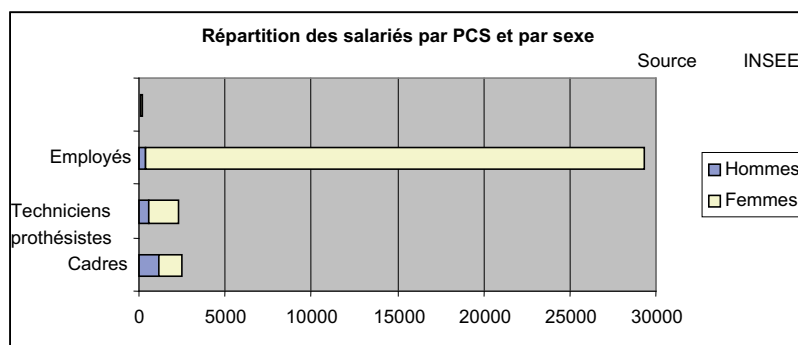
Le temps partiel est majoritaire pour les salariés de la branche (52%). Il est essentiellement lié au nombre important de personnels d'entretien à temps partiel.

Les hommes qui sont majoritairement à temps plein (56%) sont probablement prothésistes dentaires. Les femmes sont plutôt à temps partiel (52% de temps partiel et 48% de temps plein).

³ Apprentis, Emploi aidé, stagiaire

⁴ L'appellation « stagiaire » est ici prise au sens INSEE. Elle concerne notamment les salariés qui sont en formation d'assistant dentaire.

Catégorie socio-professionnelle



Les salariés de la branche sont à 84% des employées (femmes).

Les cadres comme les techniciens représentent chacun 7% des salariés de la branche.

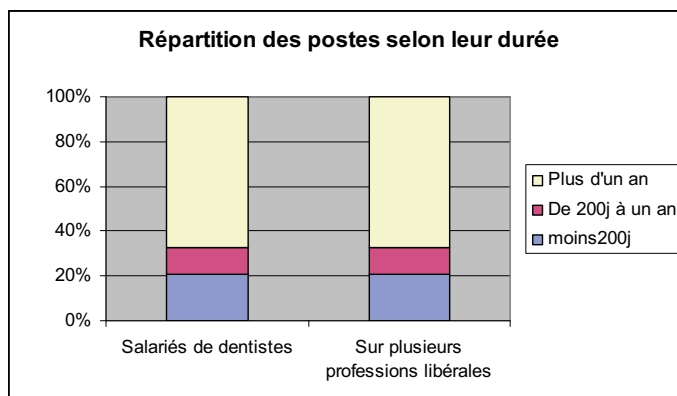
53% des hommes salariés de la branche sont cadres, c'est-à-dire essentiellement des chirurgiens-dentistes salariés, ou plus rarement des chefs de laboratoire, voire dans de gros cabinets des assistants dentaires qui peuvent avoir ce statut et font de l'encadrement.

Les techniciens sont notamment les prothésistes.

POSTE	ANNEE 2003 (AG2R)			
	Total	Répartition temps		
		Complet	Partiel	Inconnu
Réceptionnistes	5 620	2 075 39%	3 254 61%	291
Aides dentaires	2 844	1 172 42%	1 601 58%	71
Assistants dentaires stagiaires	3 335	1 839 59%	1 299 41%	197
Assistants dentaires	14 409	7 938 57%	5 887 43%	583
Personnel d'entretien	14 868	162 1%	11 105 99%	3 601
Etudiants (non thésés)	1 111	115 23%	382 77%	614
Chirurgiens dentistes thésés	615	47 15%	261 85%	307
Prothésistes	294	209 73%	79 27%	6
Ensemble	43 096	13 557 31%	23 868 56%	5 670 13%

Les données de l'AG2R 2003 donnent un temps partiel encore plus important que celui de l'INSEE 2004. Un remplaçant à temps partiel (tout poste confondu) est comptabilisé autant de fois qu'il a travaillé pour un cabinet dans l'année, et on peut donc penser que les chiffres des salariés à temps partiel de l'INSEE sont plus plausibles. Les prothésistes et les assistants dentaires sont majoritairement à temps plein.

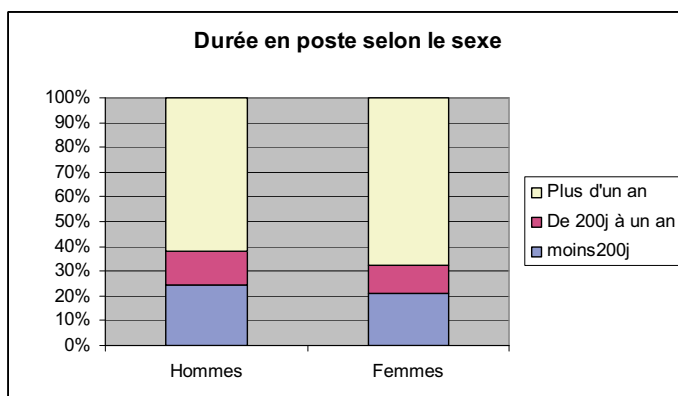
Mobilité professionnelle, durée en emploi



En ce qui concerne le niveau des entrées/sorties dans la profession, nous ne disposons que des données INSEE concernant la durée d'emploi d'un salarié dans un poste.

65% des salariés de cabinets dentaires sont, comme pour le reste du secteur « santé », depuis plus d'un an sur leur poste de travail et 20% le sont depuis moins de 200 jours. Si un tiers des salariés a travaillé moins d'un an, cela ne signifie pas qu'il y a un turn-over élevé dans la branche, mais plutôt beaucoup de remplacements. Les cabinets dentaires comptent beaucoup de femmes dans leurs effectifs, les remplacements de congés de maternité, d'absences, etc. sont très nombreux.

Les données de l'INSEE ci-dessus ne permettent pas de connaître avec précision l'ancienneté des salariés dans un poste.



Les hommes sont plus nombreux que les femmes parmi les postes récents (moins de 200j) et parmi les postes de moins d'un an. Cela s'explique par le fait que ce sont souvent des chirurgiens-dentistes salariés ou en thèse, qui changent de situation professionnelle ensuite, ou qui effectuent des remplacements.

40% des cadres occupent leur poste depuis moins d'un an. Parmi eux, un peu plus de 20% ont occupé leur poste pour une durée inférieure à 200 jours dans la structure ; vraisemblablement, il s'agit de chirurgiens dentistes salariés sur des contrats courts (remplacement par exemple). Au contraire, 70% des employés ont plus d'un an d'ancienneté dans leur poste.

Points à retenir

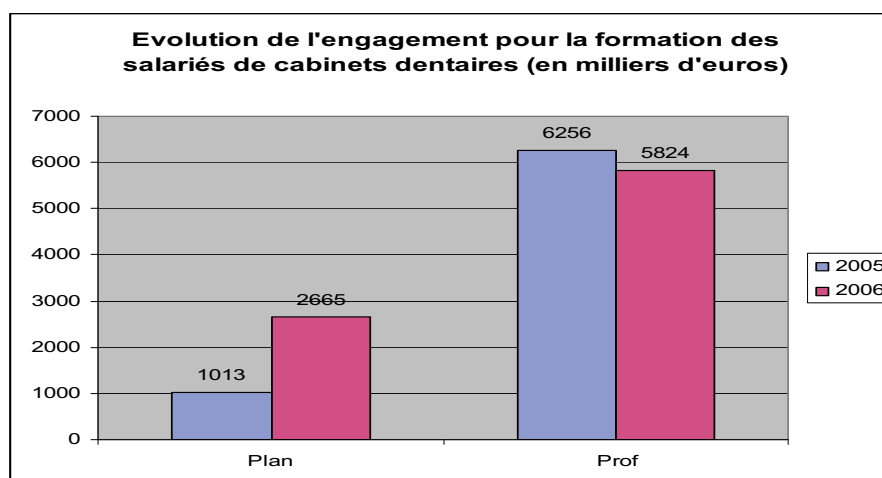
- Le nombre d'entreprises et les salariés sont en hausse faible (chiffres Unédic).
- **Le secteur est essentiellement composé d'entreprises à un seul salarié.**
- L'Ile-de-France et Rhône-Alpes sont les régions qui comptent le plus d'entreprises et de salariés.
- Les cabinets dentaires se différencient des autres entreprises libérales du champ de l'OMPL en ceci que leurs effectifs sont relativement plus importants dans l'Est de la France, (Alsace, Franche-Comté, Rhône-Alpes notamment).
- Les employeurs sont majoritairement des hommes tandis que les employés sont à 95% des femmes, avec 52% de temps partiel.
- Les salariés sont titulaires en majorité de contrats ordinaires. Les contrats aidés sont quasi-exclusivement des contrats de professionnalisation (jeunes et adultes).
- Les structures d'âge laissent augurer **de faibles départs en retraite des salariés dans les prochaines années** bien que la moyenne d'âge des salariés de la branche soit légèrement plus élevée que la moyenne des salariés de l'OMPL. **Par contre, la moyenne d'âge des employeurs est sensiblement plus élevée et leur renouvellement ne paraît pas assuré.**
- Le temps partiel dépend du poste et du sexe.
- Les hommes occupent plus souvent des fonctions de cadres (chirurgiens-dentistes, ou en thèse) et restent donc moins longtemps dans leur poste car ils changent ensuite de statut professionnel.

3. Les pratiques de formation

Nombre de stagiaires et nombre d'heures de formation

Source OPCA PL	Diplômant ou certifiant		Non diplômé ou non certifiant		Ratio du nombre d'heures par stagiaire	
	nbre de stagiaires	heures	nbre de stagiaires	heures	diplômant ou certifiant	non diplômé ou non certifiant
Salariés	3 201	641 709	80	13 969	200	17
%	80%	98%	20%	2%		
Ensemble	10 224	3 271 629	42 790	1 082 626	320	25
%	19%	75%	81%	25%		

Globalement, les salariés de cabinets dentaires représentent 8% des stagiaires, 15% des heures effectuées, et 11% des effectifs salariés recensés par l'OMPL. Cela traduit un taux d'accès à la formation légèrement inférieur à la moyenne de l'OMPL mais cache un taux d'accès à la formation diplômante très élevé (près d'un tiers des stagiaires recensés par l'OMPL en formation diplômante sont des salariés de cabinets dentaires). Les principaux diplômes ou certificats visés sont le titre d'assistante dentaire (plus de 3 000 stagiaires), et un stage de bureautique santé (suivi par 320 salariés).



686 stagiaires supplémentaires en 2006 par rapport à 2005, répartis entre les formations diplômantes (+400) et non diplômantes (+200). Cependant, comme le redoublement de contrats de professionnalisation est financé sur le plan, on observe une hausse artificielle importante des engagements sur le plan et une diminution des engagements sur les contrats de professionnalisation.

Taux d'accès à la formation

	Taux d'accès homme	Taux d'accès femme	Taux d'accès H/F
Cabinets dentaire	4%	10%	9%
Ensemble OMPL	23%	13%	14%

Chiffres calculés à partir des données de 2006

Le taux d'accès à la formation est plus élevé pour les femmes que pour les hommes. Cela s'explique en partie par le fait que la formation d'assistant dentaire, obligatoire pour occuper ce poste, est suivie à 95% par des femmes. Globalement, les taux d'accès en formation ont augmenté, tant pour les hommes (+3%) que pour les femmes (+2%).

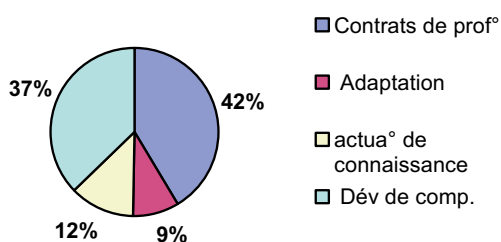
	Taux d'accès homme	Taux d'accès femme
Cadres	1%	2%
Employés	10%	11%

Chiffres calculés à partir des données de l'OPCA 2005 pour la formation et de l'INSEE 2004 pour la répartition par PCS.

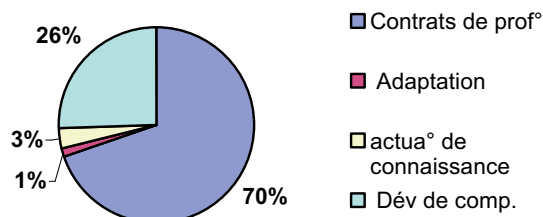
On note un équilibre entre les départs en formation des hommes et des femmes pour une même catégorie sociale.

Répartition par types de dispositifs : plan, périodes, contrats

Dentistes : Ventilation des stagiaires par typologie de formation



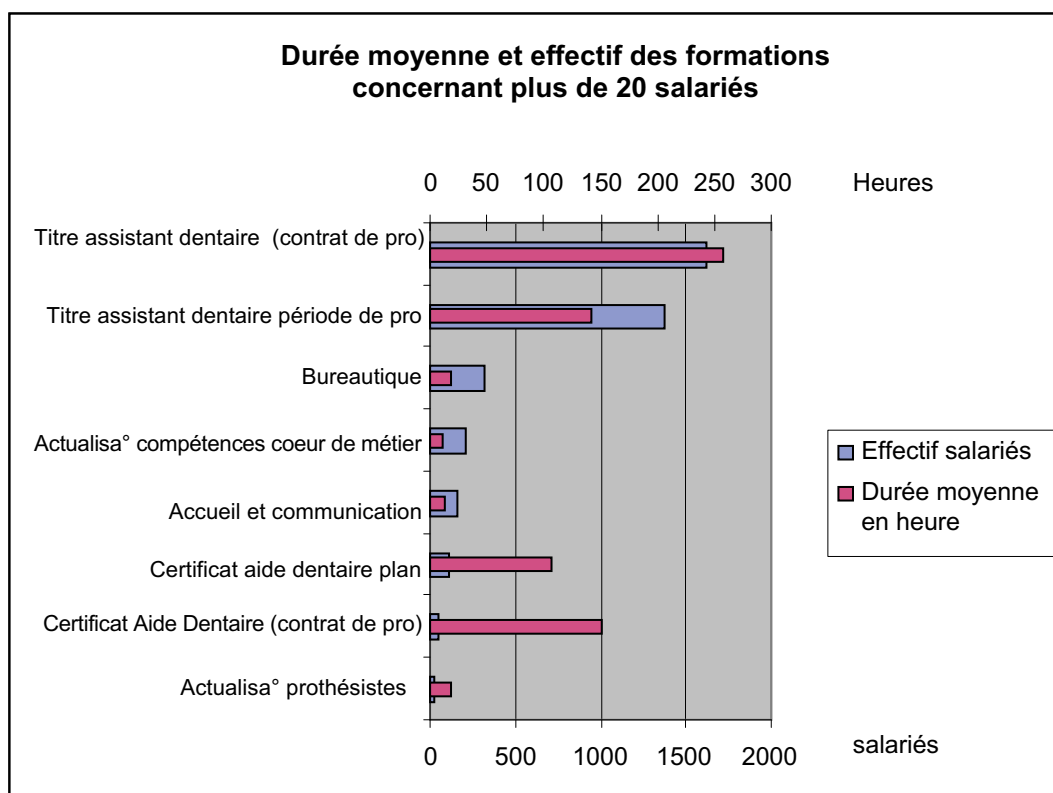
Dentistes : Ventilation du budget par typologie de formation



Plus du tiers des salariés de cabinets dentaires qui partent en formation sont en contrat de professionnalisation, un autre tiers en développement de compétences. Budgétairement, **les contrats de professionnalisation constituent l'essentiel des engagements (70%), ce qui est très spécifique de la branche.**

Le développement de compétences (37% des stagiaires) est plus important qu'en 2005 et très important par rapport aux autres branches « santé » pour 2006. Cela est largement lié au nombre important de titres assistant dentaire financés sur le plan cette année (près de 1 500).

Les formations d'adaptation sont des formations « Bureautique santé » (320), les formations actualisation concernent majoritairement les compétences dentaires (200) et l'accueil (160).



Profil des personnes en formation

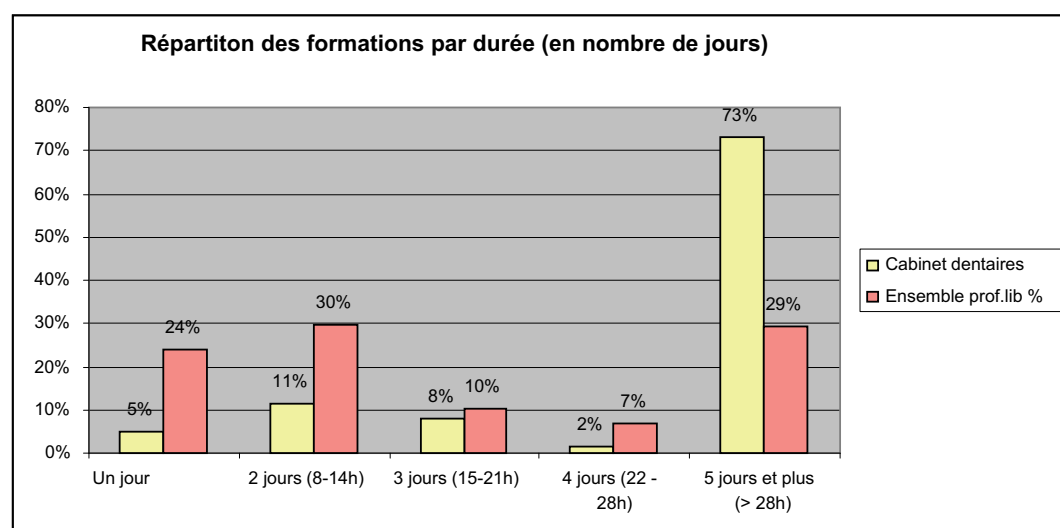
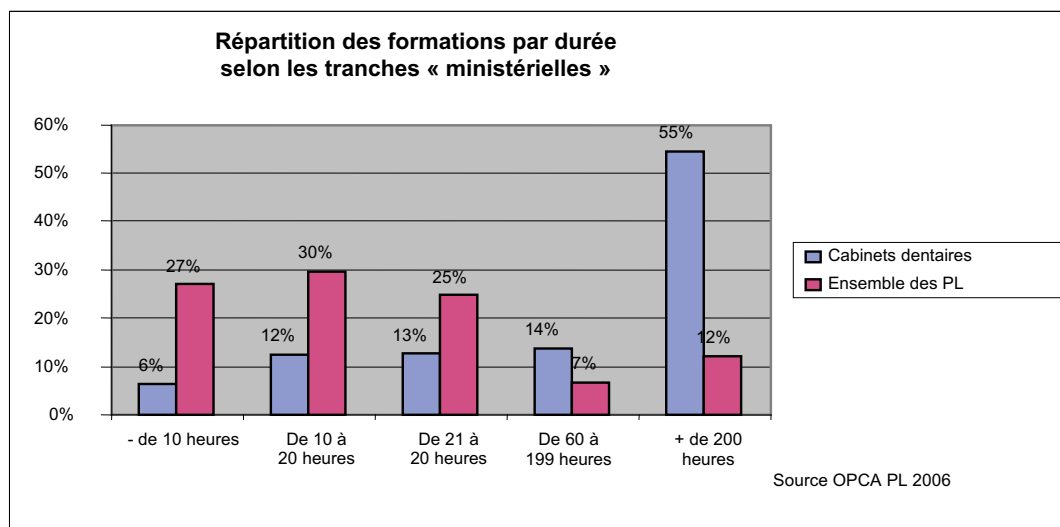
	Nombre de stagiaires par catégories socio-professionnelles et sexe						
	Employé		Cadre		Total		
	H	F	H	F	H	F	TOTAL
Cab. dentaires	39	3 931	5	34	44	3 965	4 009
%	1%	98%	0%	1%	1%	99%	100%
Ensemble OMPL	6 057	32 259	3 954	7 575	11 907	41 107	53 014
%	11%	61%	7%	14%	22%	78%	100%

Comme l'an passé, la quasi-totalité des formations est destinée à des femmes employées (98%). Si ce phénomène est relativement général dans toutes les branches (à savoir que 61% des personnes formées sont des femmes employées toutes branches OMPL confondues), il est particulièrement important pour les salariés de cabinets dentaires, en raison de la formation qualifiante initiale.

	-26 ans		26 ans à 44 ans		45 ans et +		TOTAL
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	
Cab. dentaires	1 457	36%	2 050	51%	502	13%	4 009
Ensemble OMPL	9 445	18%	31 522	59%	12 047	23%	53 014
Taux d'accès	34%		9%		3%		9%

Plus d'un tiers des salariés de moins de 26 ans est en formation (ou en a réalisé une dans l'année). En cohérence avec le poids de la formation initiale et des contrats de professionnalisation dans la branche, les moins de 26 ans sont particulièrement nombreux à bénéficier de formations (36% contre 18% pour l'ensemble des salariés de l'OMPL). **Le taux d'accès en formation est relativement faible pour les plus de 45 ans.**

Durée moyenne de formation



73% des actions de formation des salariés de cabinets dentaires ont une durée moyenne de plus de 5 jours, ce qui est une réelle particularité de la branche. Pour l'ensemble des professions libérales de l'OMPL, la majeure partie des formations dure un ou deux jours. Ceci est dû aux moyens importants consacrés par la branche des cabinets dentaires aux contrats de professionnalisation. Les formations d'assistants dentaires durent 260 heures en contrat de professionnalisation ou en moyenne 150 heures sur le plan (il s'agit dans ce cas des modules de redoublants). On retrouve dans la répartition des durées de formation le poids des formations diplômantes.

Points à retenir

- Le taux d'accès à la formation des salariés des cabinets dentaires est légèrement plus faible que la moyenne de l'OMPL. En effet, l'essentiel des fonds de la formation professionnelle est consacré à la formation qualifiante pour l'entrée dans le métier d'assistant dentaire.
- Les formations sont majoritairement des formations diplômantes ou certifiantes, et de durées élevées.
- Une partie des formations de développement des compétences correspondent à des formations diplômantes d'assistants dentaires.
- Les actions d'adaptation au poste sont plus fréquentes par rapport à la moyenne. Il s'agit essentiellement de formations en bureautique.
- Les formations concernent presque uniquement des femmes employées (car la branche est très féminine), et particulièrement les moins de 26 ans (qui suivent la formation d'assistant dentaire).